

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-107/PR/MENSUR modifiant l'Arrêté n° 2010-464/PR/MENESUP portant réglementation propre aux diplômes nationaux menant au grade Licence et au titre de Diplôme d'études universitaires générales mention « Lettres Modernes ».

n° 2013-107/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

13 février 2013

Numéro JO

n° 3 du 02/02/2013

Date du numéro

2 février 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT